



Batra Flash

Avril – Mai 2022

INSCRIPTION SCOLAIRE – RENTREE 2022-2023



Il est temps de préparer la future rentrée scolaire de 2022-2023. Les inscriptions pour la rentrée scolaire de 2022-2023 se feront par dépôt des dossiers en mairie, en boîte aux lettres ou par voie dématérialisée à l'adresse suivante :

comunelachambre@wanadoo.fr

Les dossiers d'inscription sont à rendre pour le 2 juin 2022

Pour toutes demandes et renseignements, vous pouvez contacter la mairie qui se chargera de transférer les dossiers auprès de la directrice d'école.

JOB D'ETE – EMPLOI SAISONNIER



Comme chaque année, la municipalité souhaite faire profiter les jeunes Lachambrois d'un travail saisonnier durant les vacances d'été pour la période du **11 juillet 2022** au **27 août 2022**.

Pour postuler, les candidats devront impérativement être âgés de 17 ans révolus et avoir moins de 18 ans durant la période d'ouverture des postes (soit entre le 11/07/2022 et le 27/08/2022).

Les candidatures devront être envoyées ou déposées en mairie **avant le 4 juin 2022** et devront comprendre :

- Une lettre de motivation
- Une photocopie de la carte vitale du candidat
- Une photocopie de la carte d'identité du candidat
- Un RIB au nom du candidat et non au nom des parents
- Une attestation d'assurance

Une réunion d'information sera organisée en mairie à la mi-juin avec les candidats retenus.

PERMANENCE MULTIFLUX



Mardi 17 mai 2022
de 15h00 à 19h00
au foyer communal



TRAVAUX EXTERIEURS ET TONTE – LES HORAIRES A RESPECTER



Le décret n° 2006-1099 du 31 août 2006 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage concerne la tonte de pelouse et, plus globalement, toutes les activités bruyantes de jardinage et de bricolage.

Outre les tondeuses à gazon et les tracteurs de pelouse, il s'applique aussi aux coupe-bordures, aux taille-haies, aux débroussailleuses, aux scarificateurs, aux tronçonneuses, aux motobineuses, aux motoculteurs, aux aspirateurs et souffleurs de feuilles, aux broyeurs de végétaux, mais également aux perceuses, ponceuses, raboteuses, scies électriques et autres nettoyeurs à haute pression.

LES HORAIRES AUTORISES:

Du lundi au vendredi : de **8h30 à 12h00** et de **14h00 à 19h30**

Samedi : de **9h00 à 12h00** et de **15h00 à 19h00**

Les dimanches et jours fériés : de **10h00 à 12h00**

Le contrevenant en cas de non-respect peut se voir infliger une amende forfaitaire de **68 euros**.

Faisons preuve de civisme et respectons nos voisins !

RETOUR SUR LE NETTOYAGE DE PRINTEMPS



Samedi 30 avril dernier était organisé le nettoyage de printemps de la commune.

Plus d'une quinzaine de personnes a répondu présent à l'appel de la municipalité et **nous souhaitons les remercier chaleureusement pour leur présence et leur aide !** Merci également aux enfants présents.

Ce nettoyage a permis de ramasser plusieurs kilos de débris en tout genre allant de papiers et cartons divers, à des mégots de cigarette (nombreux sur les parkings avant du foyer communal et de l'école), de cannettes de soda en aluminium, à des bouteilles en verre et même de 2 parechocs de voiture retrouvés en bordure des champs !

La matinée s'est clôturée par une collation bien méritée en mairie.

AGENDA des événements et manifestations - MAI et JUIN 2022

Samedi 4 juin 2022	Snack "Chez JP" - Place du foyer communal - de 18h00 à 21h00 Vous pouvez commander dès 17h30 au 07.87.11.18.41
Dimanche 5 juin 2022	Vide grenier à l'étang de Lachambre - de 6h00 à 19h00 Organisé par l' Association de Pêche de Lachambre (A.P.L.) Réservation et règlement avant le 29 mai 2022 directement au chalet des pêcheurs. Emplacement : 2 euros le mètre linéaire – Buvette et restauration sur place ! Pour tout renseignement complémentaire: 06.43.67.82.55 ou 06.22.67.28.23

